



Projet de protocole d'accord GARAGES (CP 112) pour 2019-2020

1. POUVOIR D'ACHAT

- Augmentation des salaires barémiques de 1,1% au 1^{er} juillet 2019.
- Augmentation des salaires effectifs de 1,1% au 1^{er} juillet 2019, sauf pour les entreprises avec une concrétisation alternative avant le 30 septembre 2019.

2. FSE

- Indexation de toutes les indemnités complémentaires de 4,11% le 1^{er} juillet 2019.
- Remboursement des frais d'accueil des enfants jusqu'à 300 euros par an/enfant à partir du 1^{er} janvier 2019.
- Prolongation de l'indemnité complémentaire pour les emplois fin de carrière jusqu'au 30 juin 2021.
- Amélioration de l'indemnité complémentaire de maladie: 2,34 euros par jour à partir du 1^{er} juillet 2019.
- Augmentation de l'indemnité complémentaire de 40% pour malades âgés à partir du 1^{er} juillet 2019.

3. PRIME DE FIN D'ANNÉE

- Amélioration des conditions d'octroi et extension des périodes assimilées, à partir du 1^{er} janvier 2020.

4. RCC

- Prolongation maximale de tous les régimes de RCC jusqu'au 30 juin 2021.

5. CRÉDIT-TEMPS ET EMPLOIS FIN DE CARRIÈRE

- Prolongation maximale des fins de carrière 1/5 à 55 ans et 1/2 à 57 ans jusqu'au 31 décembre 2020.

6. ORGANISATION DU TRAVAIL

- Instauration d'un régime pics/creux pour les centrales de pneus et les entreprises de deux roues, moyennant une CCT d'entreprise ou un acte d'adhésion.
- Augmentation du nombre d'heures supplémentaires sur base volontaire à 150 heures, moyennant une CCT d'entreprise.

7. TRAVAIL FAISABLE

- Diminution de la condition d'ancienneté de 20 ans à 18 ans pour le congé d'ancienneté, à partir du 1^{er} juillet 2019.
- Introduction des fins de carrière douces via indemnité jusqu'à 160 euros à partir du 1^{er} juillet 2019.
- Droit à un entretien de carrière et intervention dans les coûts d'accompagnement de carrière jusqu'à 80 euros à partir du 1^{er} juillet 2019.
- 5 jours de petit chômage en cas de décès d'un membre du ménage, à prendre jusqu'à 30 jours après le décès, à partir du 1^{er} juillet 2019.

8. NON-DISCRIMINATION

- Rédaction d'une CCT sectorielle de non-discrimination.